



Bruxelles, le 6.4.2016  
COM(2016) 181 final

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

**HUITIÈME RAPPORT FINANCIER DE LA COMMISSION AU PARLEMENT  
EUROPÉEN ET AU CONSEIL  
sur le FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
(FEADER)  
EXERCICE 2014**

{SWD(2016) 111 final}

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>PROCEDURE BUDGETAIRE</b> .....	3
<b>1.1.</b>	<b>Projet de budget (PB) 2014</b> .....	3
<b>1.2.</b>	<b>Adoption du budget 2014</b> .....	3
<b>1.3.</b>	<b>Adoption des budgets rectificatifs</b> .....	4
<b>2.</b>	<b>GESTION DES CREDITS</b> .....	4
<b>2.1.</b>	<b>Gestion des crédits d’engagement</b> .....	4
2.1.1.	<i>Programmes de développement rural du Feader</i> .....	4
2.1.2.	<i>Assistance technique</i> .....	5
<b>2.2.</b>	<b>Gestion des crédits de paiement</b> .....	5
2.2.1.	<i>Programmes de développement rural du Feader</i> .....	5
2.2.2.	<i>Assistance technique</i> .....	6
<b>3.</b>	<b>EXECUTION DU BUDGET 2014 DU FEADER</b> .....	6
<b>3.1.</b>	<b>Introduction</b> .....	6
<b>3.2.</b>	<b>Exécution des crédits d’engagement</b> .....	6
3.2.1.	<i>Programmes de développement rural du Feader</i> .....	6
3.2.2.	<i>Assistance technique</i> .....	7
<b>3,3.</b>	<b>Exécution des crédits de paiement</b> .....	8
3.3.1.	<i>Programmes de développement rural du Feader</i> .....	8
3.3.2.	<i>Assistance technique</i> .....	14
<b>3.4.</b>	<b>Analyse des dépenses déclarées par axe et par mesure – Période de programmation 2007-2013</b> .....	15
<b>3.5.</b>	<b>Mise en œuvre des programmes du Feader - période de programmation 2007-2013</b> .....	17

## 1. PROCEDURE BUDGETAIRE

### 1.1. Projet de budget (PB) 2014

Le projet de budget (PB) 2014 a été adopté par la Commission et proposé à l'autorité budgétaire le 28 juin 2013.

Le projet de budget concernant le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) au titre de la rubrique 2 du cadre financier 2007–2013 s'élevait au total à

10 340 millions d'EUR en crédits de paiement. Aucun crédit d'engagement n'avait été demandé pour l'année 2014 étant donné que l'ancienne période de programmation avait pris fin en 2013. Pour la nouvelle période de programmation 2014-2020, le PB 2014 comprenait un montant de 13 987 millions d'EUR en crédits d'engagement et un montant de 1 312 millions d'EUR en crédits de paiement.

Tableau 1

Poste budgétaire	Crédits d'engagement (en EUR)	Crédits de paiement (en EUR)
<b>2007-2013</b>		
05.040501 (Programmes de développement rural)	-	10 333 305 000
05.040502 (Assistance technique opérationnelle)	-	6 433 956
<b>2014-2020</b>		
05.046001 (Programmes de développement rural)	13 970 049 059	1 303 887 960
05.046002 (Assistance technique opérationnelle)	17 222 000	7 748 500

Le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget 2014 le 2 septembre 2013. Les crédits de paiement destinés aux programmes du Feader ont été réduits de 4,6 millions d'EUR pour l'ancienne période de programmation et de 50 millions d'EUR pour la nouvelle période de programmation par rapport au PB de la Commission, tandis que les engagements sont restés inchangés. Le Parlement européen a adopté sa position le 23 octobre 2013, par laquelle il a rétabli la proposition de la Commission. La procédure de conciliation a abouti à un accord entre les deux institutions. Le Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un compromis global le 12 novembre 2013.

### 1.2. Adoption du budget 2014

Le Parlement a approuvé le projet de budget lors d'un vote qui s'est déroulé le 20 novembre 2013. Le budget voté pour le Feader au titre du chapitre 05 04 s'élevait à

10 336 millions d'EUR en crédits de paiement pour la période de programmation 2007-2013 et à 13 987 millions d'EUR en crédits d'engagement, et à 1 275 millions d'EUR en crédits de paiement pour la période 2014-2020.

Tableau 2

<b>Poste budgétaire</b>	<b>Crédits d'engagement (en EUR)</b>	<b>Crédits de paiement (en EUR)</b>
05.040501 (Programmes de développement rural 2007-2013)	-	10 329 896 149
05.040502 (Assistance technique 2007-2013)	-	6 433 956
05.046001 (Programmes de développement rural 2014-2020)	13 970 049 059	1 267 275 423
05.046002 (Assistance technique 2014-2020)	17 222 000	7 748 500

### 1.3. Adoption des budgets rectificatifs

Le budget rectificatif n° 2 a été adopté le 17 décembre 2014. Il a réduit de 20 millions d'EUR les crédits de paiement destinés aux programmes de développement rural 2014-2020.

## 2. GESTION DES CREDITS

### 2.1. Gestion des crédits d'engagement

#### 2.1.1. Programmes de développement rural du Feader

Le budget 2014 ne comportait aucun crédit d'engagement destiné aux programmes du Feader pour la période 2007-2013, tandis que les crédits d'engagement destinés au Feader pour la période 2014-2020 s'élevaient au total à 13 970 millions d'EUR.

Tableau 3

<b>Gestion des crédits d'engagement en 2014 – Feader</b>	<b>Poste budgétaire 05.040501 (montants en euros)</b>	<b>Poste budgétaire 05.046001 (montants en euros)</b>
Crédits au début de 2014	-	13 970 049 059
Report de 2013	-	0
Crédits disponibles en 2014	-	13 970 049 059
Crédits utilisés en 2014	-	3 294 627 697

### 2.1.2. Assistance technique

L'article 51, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 1305/2013 prévoit que le Feader peut utiliser jusqu'à 0,25 % de sa dotation annuelle pour financer les actions d'assistance technique nécessaires à la mise en œuvre de la politique de développement rural, et notamment les coûts liés à mise en place et au fonctionnement du réseau européen de développement rural et du réseau du partenariat européen d'innovation (PEI), à l'initiative de la Commission. Dans le budget 2014, le montant initial disponible à cette fin était de 17,2 millions d'EUR. Sur ce montant, la somme de 0,7 million d'EUR a été redéployée vers d'autres postes budgétaires. À la fin de 2014, le montant total engagé s'élevait à 11,9 millions d'EUR.

## 2.2. Gestion des crédits de paiement

### 2.2.1. Programmes de développement rural du Feader

En ce qui concerne les programmes 2007-2013, les crédits de paiement du budget voté pour 2014 s'élevaient à 10 330 millions d'EUR. En outre, les recettes affectées disponibles, reportées de 2013 ou perçues durant l'année, s'élevaient à 149,9 millions d'EUR. Au cours de l'année, le suivi de l'exécution du budget et l'analyse des prévisions présentées par les États membres ont révélé un besoin supplémentaire en crédits de paiement de 536,4 millions d'EUR. Ce besoin supplémentaire a été couvert par des virements à partir des lignes consacrées aux programmes 2014-2020 et à l'assistance technique.

Le montant total versé aux États membres en 2014 au profit des programmes du Feader 2007-2013 a atteint 10 947 millions d'EUR. 69 millions d'EUR de recettes affectées ont été automatiquement reportés sur 2015.

En ce qui concerne les programmes 2014-2020, les crédits de paiement du budget voté s'élevaient à 1 267 millions d'EUR. Sur ce montant, seuls 225 millions d'EUR ont été utilisés en 2014 en raison de l'adoption tardive des nouveaux programmes de développement rural. Pour ce qui est de l'excédent, une partie a été mise à la disposition d'anciens programmes (532 millions d'EUR) et le solde a été inclus dans le virement de fin d'année (490 millions d'EUR) ou dans le budget rectificatif n° 2/2014 (20 millions d'EUR).

Tableau 4

<b>Gestion des crédits de paiement en 2014</b> (en EUR)	
<b>Feader (2007-2013)</b> <b>Poste budgétaire - 05.040501</b>	
Crédits au début de 2014	10 329 896 149
Recettes affectées reportées de 2013	80 494 135
Recettes affectées perçues en 2014	69 413 811
Virements à partir des lignes consacrées aux PDR 2014-2020 et à l'assistance technique	536 390 000
Crédits disponibles en 2014	11 016 194 095

Crédits utilisés en 2014	10 947 350 314
<b>Feader (2014-2020)</b> <b>Poste budgétaire - 05.046001</b>	
Crédits au début de 2014	1 267 275 423
Virement vers les programmes 2007-2013	- 532 190 000
Budget rectificatif n° 2/2014	- 20 000 000
Virement de fin d'année	- 490 090 023
Crédits disponibles en 2014	224 995 400
Crédits utilisés en 2014	224 989 886

### 2.2.2. *Assistance technique*

Dans le budget 2014, les crédits de paiement s'élevaient au total à 14,2 millions d'EUR. Sur ce montant, 6,4 millions d'EUR concernaient des besoins encore à couvrir de la période 2007-2013 (reste à liquider du poste budgétaire 05.040502), tandis que 7,7 millions d'EUR correspondaient à l'assistance technique pour la nouvelle période (poste 05.046002). À la fin de l'année, le montant total des paiements atteignait 8,4 millions d'EUR tandis que 4,2 millions d'EUR ont été redéployés pour renforcer les programmes 2007-2013.

## 3. EXECUTION DU BUDGET 2014 DU FEADER

### 3.1. Introduction

Les derniers engagements pour la période de programmation 2007-2013 ont été effectués durant l'exercice 2013. En ce qui concerne les paiements, le rythme soutenu de la mise en œuvre des programmes de développement rural enregistré en 2014 s'est maintenu, même si, pour certains programmes, les déclarations de dépenses n'ont pas fait l'objet d'un remboursement intégral en raison de l'application du plafond de 95 %. L'exécution en 2014 correspond à 83,5 % de l'exécution de 2012, qui est la plus élevée enregistrée au cours de cette période de programmation.

### 3.2. Exécution des crédits d'engagement

#### 3.2.1. *Programmes de développement rural du Feader*

En 2014, il n'y avait de crédits d'engagement disponibles que pour les programmes du Feader 2014-2020. Le budget voté pour 2014 s'élevait à 13 970 millions d'EUR mais l'adoption tardive des programmes n'a pas permis d'engager la totalité du montant. Par conséquent, pour les programmes non adoptés, il a fallu soit reprogrammer les dotations soit, si les conditions énoncées par le règlement (UE) n° 966/2012 étaient remplies, reporter les crédits correspondants sur l'année 2015.

Le tableau 5 indique la répartition établie par le règlement (UE) n° 1305/2013 du 17 décembre 2013, tel que modifié par le règlement délégué (UE) 2015/791 de la Commission du 27 avril 2015 (autrement dit, reprogrammation comprise) pour les nouveaux programmes du Feader ainsi que les montants engagés par État membre en 2014.

Tableau 5

<b>Règlement (UE) n° 1305/2013 - comparaison avec les montants engagés à la fin de 2014</b>			
<b>Poste budgétaire: 05.046001</b>			<i>(en EUR)</i>
<b>EM</b>	<b>Règlement (UE) n° 1305/2013 - fonds de l'Union en 2014</b>	<b>Montants reportés pour engagement en 2014</b>	<b>Montants engagés au cours de l'exercice budgétaire 2014</b>
	<b>(a)</b>	<b>(b)</b>	<b>(c=a+b)</b>
AT	557 806 503	-	557 806 503
BE	40 855 562	-	-
BG	-	-	-
CY	-	-	-
CZ	-	-	-
DE	664 601 903	-	234 970 693
DK	90 287 658	-	90 287 658
EE	103 626 144	-	-
ES	-	-	-
FI	335 440 884	-	332 522 548
FR	4 353 019	-	-
GR	-	-	-
HR	-	-	-
HU	-	-	-
IE	-	-	-
IT	-	-	-
LT	230 392 975	-	-
LU	-	-	-
LV	138 327 376	-	-
MT	-	-	-
NL	87 118 078	-	-
PL	1 569 517 638	-	1 569 517 638
PT	577 031 070	-	509 522 657
RO	-	-	-
SE	-	-	-
SI	118 678 072	-	-
SK	271 154 575	-	-
UK	475 531 544	-	-
<b>Total</b>	<b>5 264 723 001</b>	<b>-</b>	<b>3 294 627 697</b>

### 3.2.2. Assistance technique

Le tableau 6 détaille les crédits d'engagement destinés à l'assistance technique qui ont été consommés en 2014. La plus grande part de ces montants concerne des actions se rapportant au réseau européen de développement rural.

Tableau 6

<b>Assistance technique - Exécution des crédits d'engagement</b>	
<b>Poste budgétaire: 05.046002</b>	
<i>(en EUR)</i>	
<b>Description</b>	<b>Montant engagé</b>

Point de contact du réseau européen de développement rural	4 000 000
Groupes d'experts/comité de coordination/séminaires (REDR)	1 087 693
PEI (site internet et cellule d'animation pour le réseau)	2 569 923
Technologies de l'information	1 927 013
Protection des symboles	290 443
Manifestations	1 000 000
Réseau européen d'évaluation (Helpdesk Évaluation et comités d'experts)	993 950
<b>Total</b>	<b>11 869 022</b>

### 3.3. Exécution des crédits de paiement

#### 3.3.1. Programmes de développement rural du Feader

En ce qui concerne la période de programmation 2007-2013, tous les crédits de paiement disponibles dans le budget voté pour 2014 ont été exécutés (10 330 millions d'EUR). Des paiements supplémentaires de 81 millions d'EUR et de 536,4 millions d'EUR ont été effectués respectivement au moyen de crédits provenant des recettes affectées et des virements à partir des lignes relatives à l'assistance technique (05.040502 et 05.046002) et de la ligne consacrée aux nouveaux programmes (05.046001). À la fin de 2014, le montant total versé en faveur des programmes du Feader 2007-2013 s'élevait à 10,947 millions d'EUR. 68,8 millions d'EUR de recettes affectées ont été reportés sur 2015.

Pour ce qui est de la période de programmation 2014-2020, seul le préfinancement d'un montant de 225 millions d'EUR a fait l'objet d'un paiement.

Le tableau 7 ci-dessous présente la ventilation des paiements effectués en 2014 par période de déclaration.

Tableau 7

<i>Paiements effectués en 2014 en faveur des programmes de développement rural (en millions d'euros)</i>	<i>2007-2013</i>	<i>2014-2020</i>
	Poste 05.040501	Poste 05.046001
Remboursement des demandes de paiement pour le T3 2013	2,61	-
Remboursement des demandes de paiement pour le T4 2013	4 927,28	-
Remboursement des demandes de paiement pour le T1 2014	2 101,38	-
Remboursement des demandes de paiement pour le T2 2014	1 711,84	-
Remboursement des demandes de paiement pour le T3 2014	2 204,24	-
Préfinancement 2014-2020	-	224,99
<b>Total 2014:</b>	<b>10 947,35</b>	<b>224,99</b>

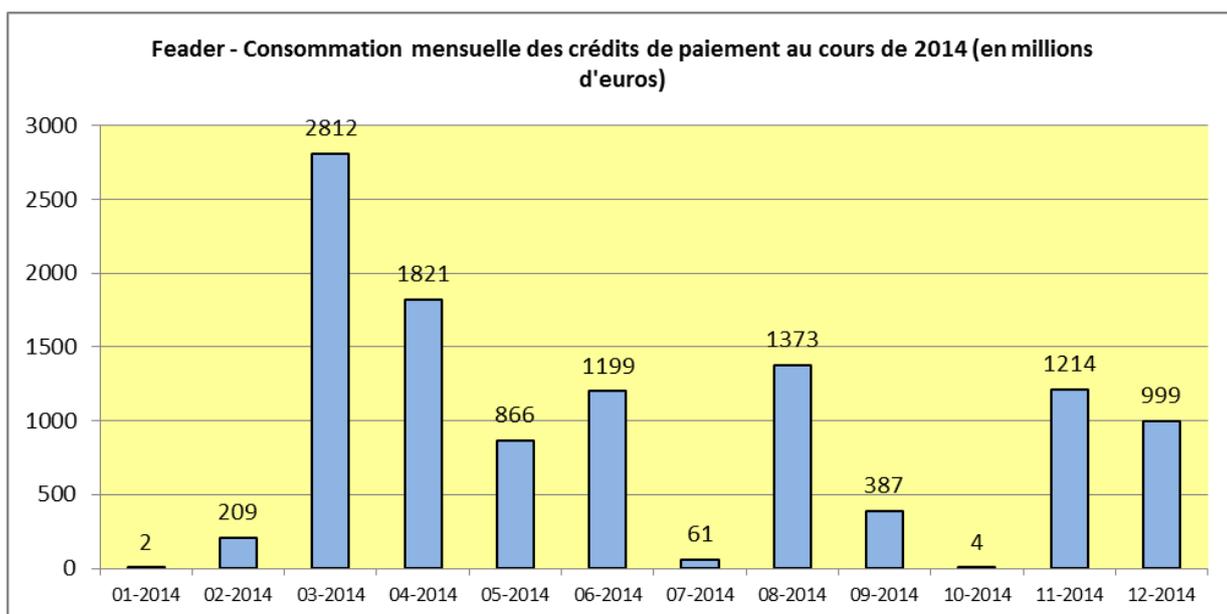
En ce qui concerne les programmes pour la période 2007-2013, la consommation mensuelle des crédits de paiement au cours de l'année (de janvier à décembre 2014)

est présentée dans le graphique ci-dessous. Le rythme de consommation des crédits est lié au calendrier d'envoi des quatre déclarations de paiement (31 janvier, 30 avril, 31 juillet et 10 novembre pour les demandes de paiement correspondant respectivement au T4 2013, au T1 2014, au T2 2014 et au T3 2014), conformément à l'article 22, paragraphe 2, du règlement d'exécution (UE) n° 908/2014 de la Commission.

Pour ce qui est des programmes pour la période 2014-2020, toutes les avances (225 millions d'EUR) ont été versées en décembre 2014.

Le graphique montre la consommation mensuelle des crédits de paiement. Le rythme des paiements a été influencé par des contraintes de trésorerie qui ont différé certains remboursements au cours du premier semestre de 2014 (de janvier à juin) et à la fin de l'année.

Graphique 1



La ventilation par État membre et par période de déclaration des montants versés par la Commission en faveur des programmes 2007-2013 au cours de l'exercice budgétaire 2014 figure dans le tableau 8 a. Le montant total versé, soit 10 947 millions d'EUR, se rapporte uniquement aux paiements intermédiaires.

Tableau 8 a

<b>Paiements effectivement réalisés entre le 1.1.2014 et le 31.12.2014</b>						
<b>Poste budgétaire 05.040501</b>						<i>(en EUR)</i>
<b>EM</b>	<b>T3 2013</b>	<b>T4 2013</b>	<b>T1 2014</b>	<b>T2 2014</b>	<b>T3 2014</b>	<b>Total général</b>
<b>AT</b>	0	244 873 999	0	0	0	244 873 999
<b>BE</b>	0	2 689 192	3 244 454	9 266 757	1 427 705	16 628 109
<b>BG</b>	0	284 557 645	24 550 102	27 675 831	56 967 049	393 750 627
<b>CY</b>	0	13 267 957	1 055 853	4 586 052	3 988 489	22 898 351
<b>CZ</b>	0	41 674 370	187 320 552	54 253 139	0	283 248 060
<b>DE</b>	0	477 758 847	119 748 265	96 522 148	223 278 056	917 307 316
<b>DK</b>	0	22 147 611	19 064 163	20 158 227	21 937 263	83 307 265
<b>EE</b>	0	19 809 432	42 326 220	0	0	62 135 652
<b>EL</b>	0	297 262 410	28 283 661	54 263 779	169 354 762	549 164 613
<b>ES</b>	0	495 902 738	147 877 593	103 782 522	216 625 787	964 188 641
<b>FI</b>	0	56 934 909	0	0	0	56 934 909
<b>FR</b>	0	351 132 742	165 867 656	139 255 349	141 896 984	798 152 731
<b>HU</b>	0	171 302 480	121 740 056	110 912 819	146 395 713	550 351 068
<b>IE</b>	0	0	0	0	0	0
<b>IT</b>	51 734	634 840 721	128 549 026	211 279 181	229 312 537	1 204 033 199
<b>LT</b>	0	22 936 917	119 899 042	49 775 609	39 769 642	232 381 211
<b>LU</b>	0	1 287 916	0	0	0	1 287 916
<b>LV</b>	0	51 845 146	6 941 296	0	0	58 786 443
<b>MT</b>	0	4 949 774	527 688	2 451 135	3 482 391	11 410 988
<b>NL</b>	0	24 827 909	19 292 515	44 919 341	21 976 313	111 016 078
<b>PL</b>	0	626 415 545	392 425 430	335 987 350	345 944 778	1 700 773 103
<b>PT</b>	913 213	210 553 953	154 826 061	139 415 532	177 413 253	683 122 011
<b>RO</b>	0	345 989 125	172 531 090	107 792 851	196 529 406	822 842 472
<b>SE</b>	0	178 628 972	34 930 716	7 714 548	0	221 274 236
<b>SI</b>	0	54 749 783	17 568 160	33 916 658	11 856 850	118 091 451
<b>SK</b>	0	79 574 145	25 024 890	25 142 009	18 604 336	148 345 380
<b>UK</b>	1 646 288	211 369 622	167 784 553	132 767 523	177 476 500	691 044 486
<b>Total</b>	<b>2 611 235</b>	<b>4 927 283 862</b>	<b>2 101 379 040</b>	<b>1 711 838 362</b>	<b>2 204 237 814</b>	<b>10 947 350 314</b>

En ce qui concerne les programmes 2014-2020 adoptés en 2014, les avances versées s'élevaient à 224,99 millions d'EUR. Le tableau 8 b présente la ventilation par État membre.

Tableau 8 b

<b>Préfinancement 2014-2020 versé entre le 1.1.2014 et le 31.12.2014</b>	
<i>(en EUR)</i>	
<b>Poste budgétaire: 05.046001</b>	
<b>EM</b>	<b>Montant</b>
AT	39 375 519,97
BE	-
BG	-
CY	-
CZ	-
DE	15 994 705,09
DK	6 294 006,90
EE	-
ES	-
FI	23 596 993,38
FR	-
GR	-
HR	-
HU	-
IE	-
IT	-
LT	-
LU	-
LV	-
MT	-
NL	-
PL	85 982 808,14
PT	53 745 852,35
RO	-
SE	-
SI	-
SK	-
UK	-
<b>Total</b>	<b>224 989 885,83</b>

Le tableau 9 présente, pour chaque État membre, une comparaison des paiements au titre du Feader pour 2007-2013 effectués respectivement en 2014 et en 2013. Les paiements totaux ont diminué de 15,5 % (10,95 milliards d'EUR contre 12,95 milliards d'EUR).

Tableau 9

Paielements effectués en faveur des États membres - comparaison entre 2014 et 2013 (en EUR)								
EM	2013			2014			Écart entre 2014 et 2013	
	Paielements	Préfinancement	Total	Paielements	Préfinancement	Total	(en EUR)	(en %)
AT	526 926 131	-	526 926 131	244 873 999	-	244 873 999	-282 052 131	-53,53 %
BE	52 721 009	-	52 721 009	16 628 109	-	16 628 109	-36 092 900	-68,46 %
BG	396 641 691	-	396 641 691	393 750 627	-	393 750 627	-2 891 064	-0,73 %
CY	23 033 218	-	23 033 218	22 898 351	-	22 898 351	-134 866	-0,59 %
CZ	373 075 923	-	373 075 923	283 248 060	-	283 248 060	-89 827 863	-24,08 %
DE	1 267 359 343	-	1 267 359 343	917 307 316	-	917 307 316	-350 052 027	-27,62 %
DK	62 519 910	-	62 519 910	83 307 265	-	83 307 265	20 787 355	33,25 %
EE	127 044 772	-	127 044 772	62 135 652	-	62 135 652	-64 909 120	-51,09 %
EL	225 793 111	-	225 793 111	549 164 613	-	549 164 613	323 371 502	143,22 %
ES	1 038 317 781	-	1 038 317 781	964 188 641	-	964 188 641	-74 129 140	-7,14 %
FI	340 230 873	-	340 230 873	56 934 909	-	56 934 909	-283 295 964	-83,27 %
FR	998 803 101	-	998 803 101	798 152 731	-	798 152 731	-200 650 370	-20,09 %
HU	491 234 841	-	491 234 841	550 351 068	-	550 351 068	59 116 226	12,03 %
IE	256 972 589	-	256 972 589	0	-	0	-256 972 589	-
IT	1 275 133 647	-	1 275 133 647	1 204 033 199	-	1 204 033 199	-71 100 448	-5,58 %
LT	252 927 822	-	252 927 822	232 381 211	-	232 381 211	-20 546 611	-8,12 %
LU	10 094 904	-	10 094 904	1 287 916	-	1 287 916	-8 806 989	-87,24 %
LV	184 032 828	-	184 032 828	58 786 443	-	58 786 443	-125 246 385	-68,06 %
MT	9 682 192	-	9 682 192	11 410 988	-	11 410 988	1 728 796	17,86 %
NL	99 485 140	-	99 485 140	111 016 078	-	111 016 078	11 530 938	11,59 %
PL	1 820 972 541	-	1 820 972 541	1 700 773 103	-	1 700 773 103	-120 199 438	-6,60 %
PT	656 450 463	-	656 450 463	683 122 011	-	683 122 011	26 671 547	4,06 %
RO	1 191 637 130	-	1 191 637 130	822 842 472	-	822 842 472	-368 794 658	-30,95 %
SE	182 871 555	-	182 871 555	221 274 236	-	221 274 236	38 402 681	21,00 %
SI	126 635 115	-	126 635 115	118 091 451	-	118 091 451	-8 543 663	-6,75 %
SK	197 308 952	-	197 308 952	148 345 380	-	148 345 380	-48 963 572	-24,82 %
UK	763 498 948	-	763 498 948	691 044 486	-	691 044 486	-72 454 462	-9,49 %
<b>Total</b>	<b>12 951 405 528</b>	<b>0</b>	<b>12 951 405 528</b>	<b>10 947 350 314</b>	<b>0</b>	<b>10 947 350 314</b>	<b>-2 004 055 214</b>	<b>-15,47 %</b>



### 3.3.2. Assistance technique

Dans le budget 2014, les crédits de paiement disponibles s'établissaient à 6,4 millions d'EUR pour les programmes 2007-2013 et de 7,7 millions d'EUR pour les programmes 2014-2020. Une partie de ces crédits a fait l'objet de virements pour couvrir les besoins de paiement liés aux programmes de développement rural relevant du Feader 2007-2013: 0,8 million d'EUR à partir de l'ancienne période de programmation et 3,4 millions d'EUR à partir de la nouvelle période de programmation.

Le tableau 10 ci-après présente les paiements regroupés en fonction des principales activités. La plus grande part de ces montants concerne les actions se rapportant au réseau européen de développement rural.

Tableau 10

<b>Assistance technique - Exécution des crédits de paiement</b>	
<b>Description</b>	<b>Montant payé</b>
<b>Poste budgétaire: 05.040502</b> <span style="float: right;"><i>(en EUR)</i></span>	
Réseau européen de développement rural (point de contact, groupes d'experts, comité de coordination, séminaires, etc.)	2 333 316
Réseau européen d'évaluation (comités d'experts, réunions, etc.)	21 426
Partenariat européen d'innovation (PEI)	988 626
Technologies de l'information	1 424 401
Protection des symboles de l'Union	308 241
<b>Total 05.040502:</b>	<b>5 076 010</b>
<b>Poste budgétaire: 05.046002</b> <span style="float: right;"><i>(en EUR)</i></span>	
Réseau européen de développement rural (groupes d'experts, comité de coordination, séminaires, etc.)	1 076 857
Réseau européen d'évaluation (comités d'experts, réunions, etc.)	64 594
Partenariat européen d'innovation (PEI)	1 099 903
Technologies de l'information	694 133
Manifestations	400 000
<b>Total 05.046002:</b>	<b>3 335 487</b>
<b>Total Assistance technique</b>	<b>8 411 497</b>

### **3.4. Analyse des dépenses déclarées par axe et par mesure – Période de programmation 2007-2013**

Le tableau 11 présente les demandes de paiement déclarées, par État membre et par axe/mesure de développement rural, en 2014 (du T4 2013 au T3 2014) pour les programmes 2007-2013, les dépenses déclarées cumulées de 2007 à 2013 (du T4 2006 au T3 2014), ainsi que les plans financiers des programmes du Feader (de 2007 à 2013, UE-27).

En 2014, les dépenses en faveur du Feader pour la période 2007-2013 sont restées concentrées sur l'axe 2 (43,7 %), suivi de l'axe 1 (32,1 %), de l'axe 3 (13,5 %) et de l'axe 4 (8,9 %). Bien que ces écarts s'atténuent pour 3 axes, cette répartition des dépenses diverge toujours de celle prévue dans les plans financiers pour la période de programmation 2007–2013 (à savoir, respectivement, 32,6 %, 46,0 %, 13,2 % et 6,2 % pour les axes 1 à 4).

En ce qui concerne les mesures de l'axe 2, les dépenses consistent principalement en des paiements annuels (mesures agroenvironnementales, par exemple), alors que celles des axes 1 et 3 se rapportent principalement à des mesures pluriannuelles dont les procédures d'approbation et de mise en œuvre sont plus longues (projets d'investissements, par exemple).

Tableau 11

Dépenses Feader déclarées pour 2014 (T4 2013 - T3 2014) et total des dépenses cumulées (T4 2006 à T3 2014) par rapport aux plans financiers						
Axe / mesure Feader	Dépenses déclarées pour 2014 (T4 2013 à T3 2014)		Dépenses déclarées cumulées (T4 2006 à T3 2014)		Plans financiers 2007-2013	
	(en millions)	(%)	(en millions)	(%)	(en millions)	(%)
111 Formation professionnelle et actions	136,4	1,1 %	655,0	0,8 %	928,5	1,0 %
112 Installation des jeunes agriculteurs	286,2	2,4 %	2 382,4	3,1 %	2 949,3	3,1 %
113 Retraite anticipée	335,0	2,8 %	2 386,9	3,1 %	2 459,1	2,6 %
114 Utilisation des services de conseil	21,9	0,2 %	111,2	0,1 %	167,2	0,2 %
115 Mise en place de services de gestion, de	4,0	0,0 %	28,8	0,0 %	46,9	0,0 %
121 Modernisation des exploitations agricoles	1 386,2	11,5 %	9 589,6	12,3 %	11 888,4	12,4 %
122 Amélioration de la valeur économique des	44,2	0,4 %	255,4	0,3 %	356,4	0,4 %
123 Accroissement de la valeur ajoutée des	519,8	4,3 %	3 510,8	4,5 %	5 307,3	5,5 %
124 Coopération en vue de la mise au point de	45,3	0,4 %	158,6	0,2 %	284,5	0,3 %
125 Infrastructures liées à l'évolution	779,5	6,4 %	3 117,9	4,0 %	4 677,4	4,9 %
126 Reconstitution du potentiel de production	128,5	1,1 %	477,1	0,6 %	686,8	0,7 %
131 Respect des normes fondées sur la législation	2,2	0,0 %	61,8	0,1 %	67,0	0,1 %
132 Participation des agriculteurs à des régimes de	14,3	0,1 %	79,6	0,1 %	113,6	0,1 %
133 Activités d'information et de promotion	23,2	0,2 %	89,9	0,1 %	144,9	0,2 %
141 Agriculture de semi-subsistance	84,1	0,7 %	693,8	0,9 %	802,1	0,8 %
142 Groupements de producteurs	34,5	0,3 %	187,5	0,2 %	246,5	0,3 %
143 Paiements directs (BG + RO)	1,8	0,0 %	8,9	0,0 %	15,8	0,0 %
144 Exploitations faisant l'objet d'une	32,7	0,3 %	179,6	0,2 %	191,0	0,2 %
<b>Axe 1</b>	<b>3 879,8</b>	<b>32,1 %</b>	<b>23 974,8</b>	<b>30,8 %</b>	<b>31 332,7</b>	<b>32,6 %</b>
211 Paiements destinés à donner aux exploitants	613,2	5,1 %	6 878,8	8,8 %	6 810,9	7,1 %
212 Paiements destinés aux agriculteurs situés	774,1	6,4 %	7 131,2	9,1 %	7 718,4	8,0 %
213 Paiements Natura 2000 et paiements liés à ...	44,4	0,4 %	210,3	0,3 %	274,9	0,3 %
214 Paiements agroenvironnementaux	2 937,2	24,3 %	21 536,3	27,6 %	23 522,9	24,5 %
215 Paiements en faveur du bien-être des animaux	242,9	2,0 %	641,8	0,8 %	891,5	0,9 %
216 Investissements non productifs	131,2	1,1 %	459,9	0,6 %	584,2	0,6 %
221 Premier boisement de terres agricoles	184,8	1,5 %	1 410,4	1,8 %	1 630,2	1,7 %
222 Première installation de systèmes	0,3	0,0 %	0,9	0,0 %	8,9	0,0 %
223 Premier boisement de terres non agricoles	22,4	0,2 %	138,4	0,2 %	204,1	0,2 %
224 Paiements Natura 2000	16,7	0,1 %	49,8	0,1 %	72,1	0,1 %
225 Paiements sylvoenvironnementaux	13,1	0,1 %	54,0	0,1 %	106,7	0,1 %
226 Reconstitution du potentiel forestier et ...	183,1	1,5 %	1 145,3	1,5 %	1 637,2	1,7 %
227 Investissements non productifs	124,0	1,0 %	504,4	0,6 %	733,7	0,8 %
<b>Axe 2</b>	<b>5 287,31</b>	<b>43,7 %</b>	<b>40 161,61</b>	<b>51,5 %</b>	<b>44 195,65</b>	<b>46,0 %</b>
311 Diversification vers des activités non	152,9	1,3 %	866,9	1,1 %	1 220,5	1,3 %
312 Création et développement d'entreprises	212,6	1,8 %	1 094,0	1,4 %	1 729,0	1,8 %
313 Promotion des activités touristiques	140,6	1,2 %	623,4	0,8 %	1 191,8	1,2 %
321 Services de base pour l'économie et la	523,9	4,3 %	2 487,1	3,2 %	3 757,9	3,9 %
322 Rénovation et développement des villages	403,2	3,3 %	2 702,3	3,5 %	3 337,4	3,5 %
323 Conservation et mise en valeur du patrimoine	180,6	1,5 %	862,8	1,1 %	1 218,8	1,3 %
331 Formation et information	13,3	0,1 %	71,9	0,1 %	102,1	0,1 %
341 Acquisition de compétences, animation et	10,0	0,1 %	83,6	0,1 %	105,2	0,1 %
<b>Axe 3</b>	<b>1 637,21</b>	<b>13,5 %</b>	<b>8 792,0</b>	<b>11,3 %</b>	<b>12 662,7</b>	<b>13,2 %</b>
411 Mise en œuvre de stratégies locales de	105,9	0,9 %	251,3	0,3 %	520,5	0,5 %
412 Mise en œuvre de stratégies locales de	13,6	0,1 %	34,9	0,0 %	80,0	0,1 %
413 Mise en œuvre de stratégies locales de	778,7	6,4 %	2 486,4	3,2 %	4 139,3	4,3 %
421 Mise en œuvre de projets de coopération	26,8	0,2 %	73,8	0,1 %	214,6	0,2 %
431 Fonctionnement du groupe d'action locale,	154,4	1,3 %	700,2	0,9 %	964,7	1,0 %
<b>Axe 4</b>	<b>1 079,4</b>	<b>8,9 %</b>	<b>3 546,5</b>	<b>4,5 %</b>	<b>5 919,1</b>	<b>6,2 %</b>
511 Assistance technique	220,2	1,8 %	1 053,7	1,4 %	1 525,1	1,6 %
611 Paiements directs (BG + RO)	-0,4	0,0 %	436,6	0,6 %	437,8	0,5 %
<b>Total général</b>	<b>12 103,5</b>	<b>100,0 %</b>	<b>77 965,3</b>	<b>100,0 %</b>	<b>96 073,2</b>	<b>100,0 %</b>

\* Les États membre déclarent leurs dépenses chaque trimestre. Toutefois, pour l'année N, les déclarations T4 sont déposées en janvier de l'année N+1. En conséquence, les remboursements correspondants versés par la Commission aux États membres au cours de l'année N portent sur la période comprise entre le 4<sup>e</sup> trimestre (T4) de l'année N-1 et le 3<sup>e</sup> trimestre (T3) de l'année N.

### **3.5. Mise en œuvre des programmes du Feader - période de programmation 2007-2013**

Le graphique 2 présente les taux d'exécution financière des programmes de développement rural 2007-2013, par État membre: les paiements effectués depuis le début de la période de programmation jusqu'à 2014, y compris le T4 2014 remboursé au cours de l'exercice 2015, par rapport aux engagements 2007-2013 conformément au plan financier. Comme 2013 est la dernière année au cours de laquelle des engagements ont été inscrits au budget, le taux d'exécution correspond au taux d'absorption (paiements effectués depuis le début de la période de programmation par rapport à l'enveloppe totale pour la période 2007-2013). Le taux moyen d'exécution financière pour l'ensemble des programmes du Feader s'établit à 91 %.

Il ressort du graphique 2 que la plupart des États membres ont absorbé plus de 90 % des engagements de la période 2007-2013.

Jusqu'à la fin de 2014, l'application de la règle N+2 a donné lieu à un nombre relativement faible de désengagements pour les programmes de développement rural. Ces désengagements représentent un montant total de 171,7 millions d'EUR et concernent les années 2008, 2009, 2010 et 2011. Les désengagements relatifs à l'année 2012 sont effectués en 2015.

**Graphique 2 - Taux d'exécution/absorption des programmes DR par État membre (% des paiements au titre du Feader, y compris les demandes de paiement du T4 2014 par rapport à l'enveloppe 2007-2013)**

